

Le TÉMOIN : A la prochaine élection, les boîtes du scrutin en usage par tout le Canada seront telles que ce modèle-ci (il exhibe une boîte). Toutes les anciennes boîtes munies d'un orifice circulaire, qui datent de plusieurs années, ont été mises au rancart. A la prochaine élection, seules les boîtes réglementaires seront utilisées.

Le PRÉSIDENT : Monsieur Castonguay, voudriez-vous, pour les fins du compte rendu, décrire la boîte réglementaire dont vous venez de parler ?

Le TÉMOIN : La boîte dite réglementaire mesure 12 pouces d'un côté à l'autre, 12 pouces de profondeur, et 8 pouces, de l'avant au dos. Sur le dessus, une fente y est pratiquée. Elle est faite de métal durable (tôle galvanisée). La boîte que je vous montre dans le moment n'a pas de sceau ; comme il ne serait pas possible d'y apposer un sceau, nous avons dû prévoir une plaque à plomber comme celle-ci (il exhibe une pièce de métal). Cette plaque mise en place et le sceau apposé, il est impossible d'ouvrir la boîte sans laisser de traces. Nous nous servions auparavant de serrures bon marché, n'ayant pas jugé opportun de recourir aux serrures de qualité, vu que celles-ci disparaissaient rapidement. De plus, il est facile d'ouvrir un cadenas bon marché sans la clef.

M. MACNICOL : Après le scrutin, comment ouvre-t-on la boîte ?

Le TÉMOIN : A l'aide de ciseaux. Toutes les boîtes du scrutin seront pourvues de plaques comme celle que je vous ai montrée; elles en deviendront une garniture permanente. Je trouve cette méthode supérieure à celle en usage jusqu'à maintenant. J'ajouterai que, dans le rapport qu'ils doivent transmettre à l'officier rapporteur, les sous-officiers rapporteurs seront tenus de mentionner le numéro de série du sceau apposé sur chaque boîte du scrutin, après la fermeture du bureau de votation.

M. MARQUIS : Vous aurez sans doute à fournir un assez grand nombre de sceaux à chaque bureau de votation parce qu'on pourra en briser quelques-uns en tentant de les apposer comme il faut.

Le TÉMOIN : Je me propose de donner des instructions très précises sur la manière d'apposer les sceaux. Comme le dit M. Marquis, je crois qu'il serait prudent de fournir à chaque bureau de votation un couple de sceaux additionnels afin que, si l'on en gâte un, il soit possible de le remplacer.

M. Murphy :

D. Le moment n'est peut-être pas bien choisi, mais je me demande quel serait le coût des boîtes du scrutin.—R. Le coût des sceaux est négligeable. Ils sont fabriqués aux Etats-Unis et leur prix courant est, aux Etats-Unis, de \$5.50 le mille, soit un peu plus d'un demi-cent pièce. Ils reviendront un peu plus cher au Canada à cause de la douane et du change.

D. Et les boîtes.—R. Je dirai au Comité que les boîtes ne sont pas fabriquées par l'industrie privée. Depuis 1920, toutes les boîtes du scrutin sont confectionnées au pénitencier de Kingston. Mon prédécesseur, le colonel Biggar, avait inauguré ce régime et je n'y ai rien changé.